Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 534

Artikel: Solidarité : prisons : une porte de sortie au Tessin
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022277

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOLIDARITÉ

Prisons: une porte de sortie au Tessin

Comme de juste, les quinze pages du rapport 1979 de la «commission des visiteurs officiels» du Grand Conseil genevois, ces députés spécialisés dans l'«inspection» pénitentiaire, ont débouché sur une mise en cause de l'actuel directeur de la prison préventive de Champ-Dollon. Comme de juste, parce que les députés, dans leurs conclusions «unanimes» ne mâchent pas leurs mots. Ecoutez-les: (...) «La Commission des visiteurs estime qu'il est primordial de changer le système de direction (de Champ-Dollon) et prévoir un responsable qui prenne le temps nécessaire et qui ait l'autorité suffisante pour entendre les détenus, et par là désamorcer les réactions violentes qui pourraient continuer à se produire. Cette personnalité ne devrait pas forcément être l'un des membres de la hiérarchie actuelle pour bien montrer la volonté de rapports nouveaux avec les détenues et les détenus. Par ailleurs, la commission s'étonne que le directeur actuel s'absente trop longtemps pour des raisons militaires. Dans une fonction aussi lourde, il semblerait qu'une présence continue soit indispensable. Dès lors, on peut légitimement se demander s'il ne devrait pas opérer un choix.»

ENFERMÉ, ICI OU AILLEURS

Un constat de carence ne saurait être plus net, dans les limites bien comprises de l'exercice parlementaire. Il serait cependant navrant que le contenu de ce document serve seulement à alimenter quelques règlements de comptes après les troubles et les suicides qui ont marqué cette dernière année à Champ-Dollon: les commissaires ont eu en effet l'occasion de «visiter» toute une série d'établissements, genevois bien sûr, mais aussi romands, Bellechasse, Bochuz, Crêtelongue, le Bois-Mermet et enfin le pénitencier de la Stampa à Lugano; leur constat permet de fixer des points de repères bienvenus sur la pratique carcérale, le plus souvent méconnue «à l'extérieur» (répercutée, il faut le dire, par les seuls Groupes Action Prison) et qui, pour être lacunaires, n'en ouvrent pas moins des perspectives sur l'organisation d'un monde, aussi multiple, semble-t-il, qu'il y a de responsables et de murs.

Un exemple? Les notes des commissaires à propos de la prison de La Stampa («la commission unanime a été impressionnée de voir comment est résolu, dans le canton du Tessin, l'ensemble des problèmes pénitentiaires»), un établissement polyvalent «moderne mais pas modèle», qui est en exploitation depuis un peu plus de onze ans, pendant lesquels il y a eu trois décès, deux suicides et une surdose d'un détenu en semi-liberté». Nous citons donc les «particularités» retenues:

— Les condamnés sont mis au régime ordinaire après au plus cinq jours au secret, sauf exception.
— Il y a trois ans, il a été décidé d'accorder aux détenus, de 19 à 24 heures, après le repas dans leurs cellules, la possibilité de se retrouver dans une salle pour regarder la télévision, ou bavarder dans le couloir de chaque unité de quinze personnes.
(à titre de comparaison, la réponse de la direction de Champ-Dollon sur le problème de l'isolement: «il y a trois heures (repas pris en dehors des cellules, dans le couloir et promenade) où les détenus peuvent avoir des contacts entre eux, durée augmentée de six pour ceux qui travaillent (actuellement plus de 110 places de travail)».

— Le total du personnel, avec les deux infirmières et le médecin psychiatre à mi-temps est de 85 personnes, dont 66 gardiens pour 215 places; la moyenne d'occupation est de 150 détenus; il manque actuellement deux éducateurs.
(à titre de comparaison, les chiffres recueillis pour la prison préventive du Bois-Mermet à Lausanne: total du personnel:«20, dont un surveillant-chef, un sous-chef, 12 surveillants et deux surveillantes pour une centaine de places; dont 12 prévues pour les femmes; en plus: deux employés de bureau, un chef de cuisine et un responsable des travaux; moyenne d'occupation en 1978: 88 détenus»).

— Le maître de sports vient tous les samedis matin. Les sports sont pratiqués, selon le temps, à l'extérieur ou dans la salle de gymnastique. Le dimanche matin, messe ou promenade, puis au repas, un verre de vin. L'après-midi, à part la demi-heure de visites, dans des lieux différents selon le temps (et comme tous les jours sauf le lundi), à 15 heures un film récent dans la salle polyvalente gym-cinéma. Une fois par mois, sauf en été, théâtre, concert ou conférence.

— Le directeur regrette de ne pas pouvoir recevoir les détenus qui le désirent, tous les jours, mais seulement trois ou quatre fois par semaine.

(à titre de comparaison toujours, les lignes des commissaires genevois sur la situation à Champ-Dollon: «En ce qui concerne les demandes d'audition auprès du directeur il semble qu'il y ait un problème réel. A plusieurs reprises, et ce depuis la mise en service de Champ-Dollon, des commissaires ont demandé instamment à M. Hentsch, de s'organiser en fonction des entretiens souhaités. Pour des raisons qui ont échappé à la commission, cela n'a pas été fait»).

— Pour l'épicerie, la marchandise achetée au prix de gros est revendue au prix coûtant majoré d'un 10% géré par le directeur: les 7/10 sont consacrés aux manifestations récréatives ou culturelles et à la location d'un bus pour participer à des matches à l'extérieur. Les 3/10 restant sont utilisées aux besoins sociaux des prisonniers. Ce magasin fonctionne bien et n'a pas demandé une grande organisation.

(une dernière comparaison: à Champ-Dollon, l'épicerie vient d'être réorganisée; jusque-là, le système en vigueur, contesté régulièrement par les détenus, permettait à un épicier venu de l'extérieur de vendre des produits à des prix surfaits).